

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRÉ-SAINT-MARTIN

### Séance ordinaire du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de PRÉ-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le 20 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis HY, Maire de Pré-Saint-Martin.

Etaient présents :

Jean-Louis HY - Marie-Stella PERIER - Gilles SALLÉ - Martine RICOIS - Sébastien AUBERT - Georgette CABART - Marie DARMIGNY-HY - Hélène MOREY - Éric VAN HÉE

Absents excusés : Jacky HOURY - Joëlle LEREAU

Secrétaire : Marie DARMIGNY-HY

Date de convocation : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice = 11 présents = 9 votants = 9

### DELIBERATION N° 2023-09-13 PARC ÉOLIEN LES FOSSETTES

Une enquête publique a été ouverte à la mairie du Gault-Saint-Denis, concernant le projet de parc éolien Les Fossettes, prévu sur son territoire communal.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, les communes incluses dans le périmètre de 6 kms sont appelées à donner leur avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, dont le résultat est :

- 3 voix pour
- 3 voix contre
- 3 abstention

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pré-Saint-Martin, le 18 octobre 2023.

Le Maire,  
Jean-Louis HY



La secrétaire de séance,  
Marie DARMIGNY-HY

